

BULLETIN D'ADHESION

N°

INFORMATIONS GENERALES

EXPLOITANT INDIVIDUEL OU DIRIGEANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

SOCIETE : Raison sociale :

Dénomination sociale :

Activité principale (préciser si ambulante) :

Si loueur de fonds :

(activité exercée par la société d'exploitation)

Si loueur en meublés : préciser si exercice à titre : professionnel ou non professionnel

Surface de vente :

ADRESSES

Professionnelle : N° Rue

Code Postal Ville

Personnelle : N° Rue

Code Postal Ville

 :

 :

 :

 :@.....

CARACTERISTIQUES

Nature de l'activité :

Artisan

Agriculteur

Commerçant

Prestataire de services

Code NACE + lettre : |_|_|_|_| |_|

N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Dates : de début d'activité : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

d'ouverture du premier exercice pour lequel l'adhésion est demandée : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

de clôture de l'exercice prévue : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Forme juridique de l'entreprise

Entreprise individuelle

SARL

EIRL

SNC ou SCI

Société de fait (SDF)

Autres (à préciser) |

EURL ou EARL

Nature du régime d'imposition :

Micro entreprise

Réel simplifié sur option de droit

Réel normal sur option de droit

Régime fiscal :

Impôt sur le revenu (IR) :

Impôt sur les sociétés (IS) :

TVA : assujetti

non assujetti

franchise de TVA

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà été adhérent d'un Centre de gestion agréé

OUI

NON

Si oui, lequel ?

Avez-vous demandé votre radiation ?

OUI

NON

A quelle date ? |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Pour les sociétés : Nombre d'associés : |_|_|

Nom et Prénom

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Nom et Prénom

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Nom et Prénom

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

TELEDECLARATION de la déclaration fiscale vers l'administration fiscale

Sera assurée par : Le CEGECOBA L'Expert-Comptable nom de partenaire EDI :

En cas de télétransmission par le CEGECOBA, veuillez nous retourner le mandat entre vous-même et le CEGECOBA dûment rempli ainsi que la copie de la convention établie entre vous-même et l'administration fiscale.

EXPERT COMPTABLE

Cabinet :

Nom et Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Fax :

Mail :@.....

ADRESSE S.I.E.

(Service des Impôts des Entreprises)

.....

.....

.....

CP Ville

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

➔ L'adhésion au CEGECOBA implique l'acceptation des statuts (disponibles sur le site web du Cegecoba) et notamment des clauses mentionnées par l'article 371 E 3° de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Les adhérents imposés d'après un bénéfice réel et relevant ou non de l'imposition sur le revenu sont donc tenus aux obligations ou engagements suivants :

- produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter leurs documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation. Pour l'exécution de cet engagement, le centre recommande l'assistance d'un membre de l'Ordre des Experts-Comptables ;
- communiquer au centre le bilan et le compte de résultats de leur exploitation ainsi que tous les documents annexes ;
- communiquer au centre les déclarations de TVA mensuelles, trimestrielles ou annuelles ;
- autoriser le centre à communiquer à l'administration fiscale, dans le cadre de son assistance technique, les documents visés ci-dessus ainsi que le dossier de gestion.

➔ L'adhésion implique également de satisfaire aux obligations définies par les articles 1649 quater E bis du CGI et 371 LA et suivants de l'annexe II du même code.

Ces dispositions prévoient que les adhérents des centres de gestion agréés sont soumis à l'obligation d'accepter les règlements par carte bancaire ou par chèque, de faire libeller ces chèques à leur ordre et de ne pas les endosser sauf pour remise directe à l'encaissement. Ils doivent en informer leur clientèle au moyen de l'apposition d'une affichette et d'une mention spéciale dans la correspondance.

Cette affichette doit répondre aux trois conditions suivantes :

- être apposée dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services. En pratique, il suffira qu'elle figure soit dans le local, l'emplacement ou le véhicule où sont réalisées les transactions ou les prestations de services, soit dans la pièce où sont habituellement acquittées ces transactions ou prestations ;
- pouvoir être lue sans difficulté par la clientèle ;
- comporter la mention suivante, dont le texte est prévu par l'article 371 LC de l'annexe II au code général des impôts : "Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale".

➔ Cotisation : La qualité d'adhérent est subordonnée au paiement de la cotisation dans les conditions énoncées aux articles 12 des statuts et du règlement intérieur.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre. Vous pouvez également consulter l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>.

Je déclare adhérer à l'Association CEGECOBA créée au titre de la loi du 27 décembre 1974 et de ses textes d'application.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur régissant son fonctionnement et je m'engage à en respecter les termes.

Je souhaite recevoir un exemplaire papier des statuts et du règlement intérieur oui non

(case à cocher pour acceptation) Je soussigné(e)..... autorise le CEGECOBA à utiliser mes **données personnelles** uniquement pour me recontacter, pour m'envoyer des informations liées à mon adhésion au Centre, pour traiter mes déclarations fiscales dans le cadre des missions allouées aux organismes de gestion agréés.

Fait à, le

Signature,

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")